



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 76

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} COMPTON, présidente du Comité permanent du développement social et économique, présente le septième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 16 octobre 2025, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 48 — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l'influence d'une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act*

Composition du Comité :

- M. BEREZA;
- M^{me} COMPTON;
- M. le ministre MOYES;
- M^{me} SCHOTT;
- M^{me} la ministre SMITH;
- M. WHARTON.

Le Comité a élu :

- M^{me} COMPTON à la présidence;
- M^{me} SCHOTT à la vice-présidence.

Députée ne siégeant pas au Comité mais étant intervenue :

M^{me} HIEBERT

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 24 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 48 — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l'influence d'une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act* :

Christine Ronceray	Particulier
Walter Daudrich	Particulier
Jill Wilson	Particulier
Abram Janzen	Particulier
Karin Streu	Particulier
Christine Kirouac	Particulier
Alexander Major	Particulier
Joseph Fourre	Particulier
Patrick Allard	Particulier
Rena Kisfalvi au nom d'Amy Robinson	Particulier
Margaret Bryans	Particulier
Levi Foy	Sunshine House Inc.
Kate Sjoberg	Resource Assistance for Youth, Inc.
Lorie English	The West Central Women's Resource Centre Inc.
Nick Kasper	United Fire Fighters of Winnipeg
Mitch Bourbonniere	Particulier
Catherine Flynn	Particulier
Michael Dyck	Association du Barreau du Manitoba
James Simm	Particulier
Darrell Warren	William Whyte Neighbourhood Association Incorporated
Pamela Warren	Particulier
Sel Burrows	Particulier
Cynthia Drebot	North End Women's Centre Inc.
Karen Sharma	Commission des droits de la personne du Manitoba

Exposés écrits :

Le Comité a reçu 18 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de 48 — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l'influence d'une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act* :

Tanya Bashura	Particulier
Katherine Bitney	Particulier
Tammy Aime	Particulier
Howard Warren	Particulier
Hannah Cormie	Particulier
Trista Mieszczakowski	Particulier
Tanya Jackman	Particulier
William Dentry	Particulier
Shara Werestiuk	Particulier

Scott Gillingham
Jitender Sareen
Monica Ballantyne
Nina Vrsnik
Gene Bowers
Chris Scott
Noah Schulz
Scot Halley
Alain Beaudry

Ville de Winnipeg
Soins Communs
Particulier
Particulier
Service de police de Winnipeg
Amalgamated Transit Union Local 1505
Manitoba Health Coalition Inc.
Manitoba Association of Chiefs of Police Inc.
Particulier

Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :

(N° 48) — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l'influence d'une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} COMPTON, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} la *ministre* MARCELINO dépose le rapport annuel de la Commission du travail du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

(Document parlementaire n° 126)

Le président dépose le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Tuxedo daté du 18 juin 2024.

(Document parlementaire n° 127)

M^{me} NAYLOR, *ministre du Transport et de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de la Journée du centenaire de la Direction de la réglementation des transporteurs routiers qui a lieu aujourd'hui.

M. PIWNIUK fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* CABLE, M. LAGASSÉ, M^{mes} CHEN et HIEBERT ainsi que M. le *ministre* BUSHIE font des déclarations de député.

M. GUENTER dépose une demande d'avis datée du 27 octobre 2025 et portant sur une contravention à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres* reprochée à M. le ministre SANDHU.

(Document parlementaire n° 128)

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. EWASKO — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M. LAGASSÉ — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M^{me} STONE — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. WOWCHUK — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à immédiatement collaborer avec la GRC afin de rétablir les services de police communautaires en milieu rural et fournir des ressources adéquates pour protéger les collectivités manitobaines.

Conformément à l'article 30 du *Règlement*, M. LAGASSÉ formule un grief.

Conformément aux dispositions qu'elle a adoptées le 2 octobre 2024 et modifiées par la suite, l'Assemblée examine la motion voulant qu'elle accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant le député de Fort Rouge dans la conclusion de son rapport daté du 27 août 2025.

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre SCHMIDT et M. NESBITT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément aux dispositions qu'elle a adoptées le 2 octobre 2024 et modifiées par la suite, l'Assemblée examine la motion voulant qu'elle accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant le député de River Heights dans la conclusion de son rapport daté du 16 juillet 2025.

Il s'élève un débat.

M. le ministre MOROZ et M. NARTH interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BALCAEN
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
BYRAM
CABLE
CHEN
COMPTON
COOK
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
EWASKO
FONTAINE
GUENTER
HIEBERT
KENNEDY
KING
KOSTYSHYN
LAGASSÉ

LAMOUREUX
LATHLIN
LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NARTH
NAYLOR
NESBITT
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
ROBBINS
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SIMARD
SMITH
WHARTON
WIEBE
WOWCHUK.....45

CONTRE

.....0

La séance est levée à 17 h 4 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey